

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

**CONCOURS DE RECRUTEMENT
D'ASSISTANTS
DES BIBLIOTHÈQUES**

Fonction publique d'État

**Concours externe - Concours interne
Session 2001**

Rapport du jury

par

**Claudine LIEBER
Inspecteur général des bibliothèques**

Président du jury

Janvier 2002

**CONCOURS DE RECRUTEMENT
D'ASSISTANTS
DES BIBLIOTHÈQUES**

CONCOURS INTERNE / CONCOURS EXTERNE

SESSION 2001

SOMMAIRE

I. CONDITIONS GÉNÉRALES	p. 2
1. Textes	p. 2
1.1. Recrutement	p. 2
1.2. Épreuves	p. 3
1.3. Listes de candidats	p. 3
1.4. Emplois	p. 3
2. Jury	p. 4
3. Organisation matérielle	p. 5
4. Calendrier	p. 6
5. Principales données chiffrées	p. 6
II. DEROULEMENT DES ÉPREUVES	p. 6
1. Admissibilité	p. 6
2 Admission	p. 8
III. CONCLUSION	p. 10
ANNEXES	p. 12
· Annexe 1 --- 1^{er} sujet : analyse d'un dossier technique	p. 13
· Annexe 2 --- 2^{ème} sujet : questionnaire	p. 22
· Annexe 3 --- Statistiques candidats externes	p. 26
· Annexe 4 --- Statistiques candidats internes	p. 33

I. CONDITIONS GÉNÉRALES

1. TEXTES

Le corps des assistants des bibliothèques a été créé par le *décret 2001-326 du 13 avril 2001 portant dispositions statutaires applicables au corps des assistants des bibliothèques*.

Art. 2: "Les assistants des bibliothèques effectuent des tâches de caractère technique dans le domaine du traitement documentaire des collections ainsi que dans celui de leur gestion. Ils peuvent en outre être chargés de la gestion des magasins, des lieux accessibles au public et des matériels, notamment des matériels d'accès à l'information. Ils ont vocation à encadrer les personnels chargés du magasinage. Ils participent à l'accueil, à l'information ainsi qu'à la formation du public. Ils peuvent se voir confier des fonctions touchant à la sécurité des personnes, des locaux et des collections".

1.1. Recrutement

Aux termes de l'art. 4 premier alinéa du même décret, les assistants sont recrutés par voie de concours externe et interne sur épreuves.

Aux termes de l'article 5, le concours externe est ouvert :

- a) aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau IV en application des dispositions du décret n°92-23 du 8 janvier 1992 relatif à l'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique,
- b) aux candidats ne possédant pas l'un des diplômes requis mais pouvant justifier d'une formation équivalente. Ces candidats peuvent déposer une demande spéciale de dérogation auprès d'une commission qui statue au vu de leur dossier sur leur capacité à concourir,
- c) aux candidats titulaires d'un diplôme délivré dans un des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen et dont l'assimilation pour l'application du présent décret avec un des diplômes requis ci-dessus aura été reconnue,
- d) aux ressortissants des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, autres que la France, dans les mêmes conditions de diplôme ou de formation prévues au présent article que les ressortissants français.

Aux termes du même article 5, le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours.

Par dérogation aux dispositions prévues à l'article 5, et pour les trois premières sessions à compter de la date de publication du présent décret, le concours interne est réservé aux magasiniers en chef et aux magasiniers spécialisés hors classe justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours de quatre ans de services publics. Pendant cette période, le nombre de places offertes au concours interne sera porté à 66% des postes offerts au titre de la première année et à 60% des postes offerts au titre des deux dernières années." *Art. 15*.

L'arrêté du 13 avril 2001 détermine les règles d'organisation générale, le programme et la nature des épreuves des concours externe et interne d'accès au corps des assistants des bibliothèques.

1.2. Épreuves

Les concours externe et interne de recrutement comportent une épreuve **d'admissibilité et une épreuve d'admission**.

L'épreuve d'admissibilité comprend deux parties :

- l'analyse d'un dossier technique portant sur la résolution d'un problème auquel un assistant des bibliothèques peut être confronté dans l'exercice de ses fonctions ;
- le traitement de plusieurs questions portant sur l'ensemble du programme des épreuves - administration, bibliothéconomie, informatique générale et informatique appliquée aux bibliothèques.

(Durée 4 heures. Concours externe : coefficient 3 pour la première partie, coefficient 2 pour la seconde partie. Concours interne : coefficient 2 pour la première partie, coefficient 1 pour la seconde partie).

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury permettant d'apprécier les connaissances du candidat, notamment en ce qui concerne les techniques des bibliothèques (classification, maintenance des collections, nouvelles technologies – installation, manipulation et maintenance des appareils – accueil, surveillance et sécurité) et ses aptitudes à exercer les fonctions d'assistant des bibliothèques.

(Durée 30 minutes. Concours externe : coefficient 4. Concours interne : coefficient 2).

1.3. Listes de candidats

Selon l'article 4 le jury établit, pour chacun des deux concours, la liste des candidats admis par ordre de mérite. Lorsque plusieurs candidats ont obtenu le même total de points, leur classement s'effectue en fonction des notes globales obtenues à l'épreuve d'admissibilité.

Le jury dresse, le cas échéant, une liste complémentaire pour chacun des deux concours. Selon le décret n° 2001-636 du 12 juillet 2001, la liste complémentaire d'admission établie pour les concours externe et interne peut atteindre 100%." Art.1.

1.4. Emplois

L'arrêté du 13 avril 2001 autorisait l'ouverture du concours 2001 cependant que l'arrêté du 21 août 2001 fixait le nombre d'emplois offerts.

124 emplois étaient offerts, répartis de la manière suivante :

- **43** étaient mis au concours **externe**.
- **81** au concours **interne**.

En outre, **8 postes** étaient disponibles pour les travailleurs handicapés.

S'agissant du premier concours d'assistant des bibliothèques, et malgré la parution tardive des textes, le nombre d'inscriptions a été considérable, **4 413 pour le concours externe** et **478 pour le concours interne**.

2. JURY

Le jury a été constitué en plusieurs étapes jusqu'à comporter 78 membres. Il n'est pas simple en effet de proportionner la taille du jury au nombre de copies à corriger. On ne peut préjuger du nombre définitif d'inscrits à partir de la quantité de dossiers demandés ; il est tout aussi aléatoire de prévoir le nombre de candidats réellement présents le jour du concours, notamment pour le concours externe. La moitié des candidats externes ne s'est en effet pas présentée, ce qui pose la question de la motivation des candidats à l'inscription et du sens qu'ils donnent à une telle démarche.

L'effectif du jury d'écrit s'est finalement révélé tout à fait adapté à la charge des corrections d'écrit. Le jury d'oral a été plus restreint et s'est composé de huit sous-jurys de trois membres chacun.

Le jury comprenait trois personnes n'appartenant pas à un corps des personnels de bibliothèque, conformément aux nouvelles dispositions de l'arrêté d'organisation, qui prévoit que le jury comprend au moins deux personnes "choisies en raison de leur compétence et n'appartenant pas à un corps des personnels de bibliothèque." (*Article 5*).

Composition du jury

Madame LIEBER Claudine, inspectrice générale des bibliothèques, présidente du jury	Inspection générale des bibliothèques
Monsieur ALIX Yves, conservateur	Ville de Paris. Bibliothèque du cinéma
Madame ANDRAL Marie-France, conservateur en chef	SCD de l'université de Bordeaux II.
Monsieur AUVRAY Bernard, assistant des bibliothèques	SCD de l'université de Caen
Madame BALLY Thérèse, inspectrice	Inspection générale des bibliothèques
Madame BARATON Joëlle, bibliothécaire adjointe spécialisée	SCD de l'université d'Orléans.
Monsieur BAUDU Jean-Marc, assistant des bibliothèques	SCD de l'université de Tours
Monsieur BEAUD Jean-Luc, assistant des bibliothèques	SCD de l'université de Metz
Madame BELLEC Angélique, bibliothécaire	Bibliothèque Publique d'Information.
Monsieur BENZIANE Boubekour, conservateur.	SCD de l'université de Paris XII
Monsieur BISSOR Alain. Assistant des bibliothèques.	Bibliothèque interuniversitaire de Médecine
Madame BLANC Jacqueline, assistante des bibliothèques	SCD de l'université de Bordeaux III
Madame BOISIVON Alette, bibliothécaire adjointe spécialisée	SCD de l'université de Nice.
Madame BONNARDEL Anne-Françoise, conservateur en chef	BNF
Madame BORNETTO Ghislaine, conservateur en chef	SCD Université de Nice Sophia Antipolis
Madame BOUCHERON Françoise, conservateur en chef	BNF
Monsieur BRIAND Jacques, bibliothécaire adjoint spécialisé	SCD de l'université d'Aix-Marseille II
Monsieur BRIOT David, conservateur	Bibliothèque universitaire d'Aix-Marseille III
Madame BUFFETEAU Annie, maître de conférences	ENSSIB
Monsieur CARRE Joël, assistant des bibliothèques	SCD de l'université de Rouen
Madame CECCARONI Christiane, conservateur	SCD de l'université de Nice Sophia Antipolis
Monsieur CHOURREU Pierre, conservateur en chef	SCD de l'université de Toulouse III
Monsieur COLCANAP Grégory, conservateur	SCD de l'université de Paris XII
Madame CORNART Françoise, bibliothécaire	SCD de l'université de Lille II
Madame DE SAXCE Agnès, bibliothécaire adjointe spécialisée	Direction du Livre et de la Lecture
Madame DECOLLOGNE Francine, ingénieur d'études	CNRS – Bibliothèque centrale
Madame DELOCHE Catherine, conservateur	SCD de l'université de Bourgogne (Le Creusot).
Monsieur DEL SOCORRO Bernard, conservateur en chef	SCD de l'université de Montpellier III
Madame DEMARET Marie-Dominique, bibliothécaire	SCD de l'université Versailles-St Quentin-en-Yvelines.
Madame DESESTRE Marie-Hélène, bibliothécaire	BNF
Madame DESSEIGNE Sophie, conservateur.	Directrice SCD de l'université de Franche-Comté
Madame DUCHER Patricia, assistante des bibliothèques	Bibliothèque interuniv. Montpellier III.
Madame ETEVENAUX Joëlle, bibliothécaire	ENSSIB
Madame FRESNEAU Amélie, bibliothécaire adjointe	BNF

spécialisée	
Monsieur FRUCTUS Jean-Paul, assistant des bibliothèques	Bibliothèque universitaire de Paris 6.
Madame GALLIX Christiane. Bibliothécaire	SCD de l'université de Lyon III
Madame GOBET Annie, conservateur	SCD de l'université de Reims Champagne- Ardenne
Madame GARANDEAU Véronique, bibliothécaire adjointe spécialisée	SCD Université de Paris XII
Madame GLAUMAUD Martine, conservateur.	Direction du Livre et de la Lecture
Madame GOLEC Jeannine, bibliothécaire adjointe spécialisée	SCD Université de Nancy Poincaré
Madame GRIESHABER Isabelle, bibliothécaire adjointe spécialisée	BNU Strasbourg
Madame GUILLAUMONT Lydie, conservateur	SCD de l'université de Perpignan
Monsieur GUILLEMOT Marc, bibliothécaire adjoint spécialisé	SCD de l'université de Rouen
Madame HENRIET Outtilia, bibliothécaire.	SCD de l'université de Toulouse III
Monsieur HERVE François-Xavier, conservateur en chef	SCD de l'université de Franche-Comté
Madame HUBERT Marie-Claire, assistante des bibliothèques	BNF
Madame JAYLES Annie, bibliothécaire	Bibliothèque centrale de l'université de Toulouse II
Monsieur JOUANNO Eric, assistant des bibliothèques	SCD de l'université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines
Madame LACAULE Sylvie, bibliothécaire	BNU Strasbourg
Monsieur LEMER Michel, assistant des bibliothèques	SCD de l'université de Nantes
Madame MAGNIER Christel, bibliothécaire	Bibliothèque Cujas, Paris
Monsieur MARCHAND Pierre, conservateur	SICD de Grenoble I
Madame MARSOL Michèle. Conservateur en chef	SCD de l'université d'Evry-Val d'Essonne.
Madame MARTINEZ Christine, bibliothécaire adjointe spé.	SCD de l'université de Paris XI
Madame MENIL Céline, conservateur général	SCD de l'université du Maine
Monsieur MERLE Jean-François, bibliothécaire	Bibliothèque municipale et interuniversitaire de Clermont-Ferrand
Madame NIEMENTCHINSKY Michèle, BAS	Bibliothèque interuniversitaire de Montpellier III
Monsieur PELATA Francis, assistant des bibliothèques	SCD de l'université de Toulouse III
Monsieur PELIGRY Christian, conservateur général	Bibliothèque Mazarine, Paris
Monsieur PEREZ Damien. Bibliothécaire adjoint spécialisé	SCD de l'université de Metz.
Madame PERRIGAULT Aude, assistante des bibliothèques	BNF
Madame POISSON Marie-Jeanne, conservateur général	Bibliothèque municipale de Strasbourg
Monsieur POULAIN Fabrice, assistant des bibliothèques	SCD de l'université de Lille II
Madame PRUDON Raphaelle, bibliothèque adjointe spécialisée	BNF
Madame RACZINSKI Karine, BAS	Bibliothèque de l'Université de Paris VI
Monsieur RANKINE-GALLOWAY Anthony, assistant des bibliothèques	SCD de l'université d'Avignon
Madame ROBERT Cécile, bibliothécaire	Bibliothèque de l'université de Paris VIII
Madame ROSIER Anne-Marie, bibliothécaire	Bibliothèque interuniversitaire de Montpellier III
Monsieur ROUGER Dominique, bibliothécaire adjoint spécialisé	SCD de l'université de Nice Sophia Antipolis
Monsieur ROUYER Philippe, conservateur en chef	SCD de l'université de Rouen
Monsieur ROUYER-GAYETTE François, conservateur en chef	Direction du Livre et de la Lecture
Madame SAVINA Stéphanie, assistante ingénieur	Bibliothèque centrale Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris
Madame SEDOUX-BAILLON Marianne, conservateur en chef	SCD Université d'Aix-Marseille III
Monsieur TACHEAU Olivier, conservateur	SCD de l'université de Limoges
Madame TETTERO Claire, bibliothécaire adjointe spécialisée	Bibliothèque interuniversitaire de Montpellier III
Madame TISSERAND Agnès, conservateur en chef	SCD de l'université de Reims Champagne-Ardenne
Madame TROCHE Sylvie, bibliothécaire	Bibliothèque Publique d'Information
Madame WALLNER Odile, conservateur	Bibliothèque Publique d'Information

3. ORGANISATION MATÉRIELLE

L'organisation matérielle du concours, déconcentrée, a été confiée à l'ENSSIB, Département des concours. Elle a été assurée, sous la responsabilité de M. DUPUIGRENET-DESROUSSILLES, directeur, par Mme Valérie TESSIER, directrice de la scolarité et des concours et Mme Marina LAVOUE, avec la collaboration du bureau des concours du ministère (DPATE C4).

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées à Paris et à Lyon.

4. CALENDRIER

- Ouverture du concours par arrêté du 13 avril 2001 (J.O. du 15/04/2001).
- Inscriptions au concours ouvertes le 2 avril, closes le 4 mai 2001.
- Nombre de postes : 43 externes + 81 internes + 8 postes handicapés.
- Épreuves écrites le 7 septembre 2001.

Les épreuves orales se sont déroulées dans les locaux de l'Espace Austerlitz, 30 quai d'Austerlitz à Paris du 12 au 16 novembre 2001.

Les résultats du concours ont été rendus publics le 20 novembre 2001.

5. PRINCIPALES DONNÉES CHIFFRÉES

	Concours interne	Concours externe	TOTAL
Postes offerts	81	43	124
Recevables/ Inscrits	478	4 413	4 891
Présents à l'écrit	405	2 211	2 616
Admissibles	213	154	367
Présents à l'oral	213	152	365
Admis	81	43	124
Liste complémentaire	61	43	104

II. DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

1. ADMISSIBILITÉ

Le texte prévoit une seule épreuve. Les candidats sont cependant confrontés à un double exercice : le traitement d'une analyse de dossier technique et celui d'un questionnaire, ce qui nécessite une bonne gestion du temps affecté à cette épreuve unique (4 heures).

Les sujets ont été choisis par le jury dans sa réunion du 21 mai 2001. Il a été décidé de donner des épreuves identiques au concours externe et au concours interne à cause de la nécessité de fournir un sujet de secours pour chacune des épreuves et de la difficulté à varier les sujets.

Il est toujours aussi étonnant de constater qu'il se trouve des candidats assez inconscients pour mentionner leur nom sur leur devoir, malgré le rappel d'interdiction qui figure dorénavant sur chaque copie. On répétera donc une fois de plus que **tout signe distinctif** (état civil du candidat, mais aussi nom de l'établissement, ou autre mention) **suffit à disqualifier le candidat** – la copie étant alors notée 0.

73 candidats internes, et 2202 candidats externes ne se sont pas présentés. Si la proportion de 15% pour les internes paraît relativement raisonnable, le pourcentage est très élevé pour les externes puisqu'il avoisine les 50%.

Dans le même ordre d'idées, le nombre de notes éliminatoires pour cette épreuve en deux parties démontre que trop de candidats n'ont pas pris la mesure du concours qu'ils passent (on rappellera que toute note inférieure à 5 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties de l'épreuve enlève toute chance au candidat). Les concurrents externes en particulier n'ont pas suffisamment compris qu'il s'agissait d'un concours professionnel, et qu'il est indispensable d'engranger en amont des connaissances sérieuses.

L'Analyse de dossier, qui portait sur le fonctionnement d'une salle multimédia, n'a pas soulevé de difficultés particulières ni décontenancé les candidats. Pourtant l'impression générale des correcteurs est celle d'une certaine médiocrité, causée par l'insuffisance de structuration, les lacunes et le manque de consistance des contenus.

Pour les candidats internes, la moyenne des notes est de 8,27. L'éventail va de 0 à 16, avec un nombre non négligeable de notes éliminatoires (56 copies) et 7 copies blanches. Les externes, qui sont d'habitude plus à l'aise dans ce type d'épreuve, ont obtenu des résultats comparables : la moyenne est de 8,37, avec un éventail de 0 à 19. Ce médiocre résultat est largement dû au nombre de notes inférieures à 5, qui représente 19 % des copies. On compte en effet 300 notes éliminatoires et 115 copies blanches.

Si le plan fourni par l'énoncé est généralement repris en introduction, cet utile rappel est souvent trop long, les candidats donnant alors l'impression de n'avoir pas assez de matière pour nourrir leur devoir. Les copies bien structurées sont rares, l'ensemble manque de clarté et de rigueur. Une analyse de dossier n'est pas une dissertation : il s'agit bien plutôt de rédiger une note synthétique et précise, dont le contenu doit éclairer le supérieur hiérarchique sur la ou les décisions à prendre.

Dans ce cas particulier, on demandait aux candidats d'analyser les problèmes rencontrés dans un service de la bibliothèque, et de proposer des remèdes pragmatiques. Curieusement, ils n'ont identifié et énoncé que peu de problèmes, ce qui ne les a pas empêchés d'être diserts sur les solutions à apporter à des difficultés sans doute implicites, qu'ils ne perçoivent que confusément et n'exposent pas clairement. L'articulation problème posé/solution à trouver, qui fait pourtant partie de la pratique courante, n'a pas paru naturelle et logique aux candidats. Dès lors, beaucoup de devoirs, où manquait une bonne analyse de la situation, ont paru désorganisés et assez vides, se situant partiellement hors sujet.

Les questions soulevées par les candidats au cours de leur devoir sont toujours un peu les mêmes. Si les dangers des sites interdits ont frappé les esprits et sont généralement présentés dans les devoirs, le champ de la sécurité-maintenance a été mal défriché et les problèmes techniques très souvent oubliés. Beaucoup ont confondu la sécurité et la maintenance des appareils et logiciels avec la sécurité des lieux et des personnes. Pour certains, les services d'une salle informatique se sont limités surtout à la bureautique (word, excel), ce qui appauvrisse d'autant les copies. Enfin, le terme de charte est mal connu, et confondu avec le règlement.

Le dossier d'accompagnement, qui est là pour compléter l'information, donner des idées et des pistes, a rarement été utilisé au mieux, ce qui est dommage pour les candidats. On notera que les documents ne sont ni un décalque ni l'exacte illustration de la situation présentée dans l'énoncé, mais sont supposés simplement inspirer et aider le candidat à traiter le sujet.

Le planning simple qui était demandé manquait dans la moitié des copies environ. Certains candidats ont cru pouvoir le remplacer par des explications sur la façon dont ils organiseraient le travail. L'établissement de planning, qui ne représente souvent pas plus qu'un tableau à double entrée, est une activité courante que tout assistant doit être à même d'établir sans hésitation. Enfin, de nombreux concurrents ont fait des calculs complexes d'horaire du personnel, qu'on ne leur demandait pas.

D'une façon générale, on rappellera comme d'habitude aux candidats qu'une présentation claire, une écriture lisible et une bonne orthographe constituent toujours des éléments qui impressionnent favorablement les correcteurs.

Le **questionnaire** n'a pas donné lieu à un lot conséquent de bonnes copies, autant pour les candidats internes, que cette épreuve devrait normalement favoriser, que pour les candidats du concours externe. La moyenne des notes du concours interne est cependant supérieure à celle des candidats externes : elle s'est établie à 10,95 sur 20, avec un éventail extrêmement ouvert allant de 2 à 19,5. Cinq candidats ont eu des notes éliminatoires.

La moyenne des notes du concours externe s'est établie à 8,06, avec un éventail allant de 0 à 17,5, dont 334 notes éliminatoires, plus 14 copies blanches.

Le calendrier de cette année a sérieusement raccourci les délais de préparation au concours, et n'a donc peut-être pas fourni aux candidats tout le temps de travail nécessaire à l'obtention de connaissances précises. Cette partie de l'épreuve ne peut en tous cas, dans l'esprit du jury, se limiter à un jeu quelque peu automatique de questions/réponses pour lequel il suffirait de connaître à fond quelques manuels. Dans un concours de catégorie B, on demande également au candidat de savoir réfléchir et analyser une situation, de se documenter sur l'actualité des bibliothèques et des domaines bibliothéconomiques, notamment grâce à la lecture des revues professionnelles. Les questions qui faisaient le plus appel à ce type de qualités ou de connaissances ont été parmi les plus mal réussies. L'existence et les missions du CTLes (Centre technique du livre de l'enseignement supérieur) étaient souvent inconnues des candidats. On a pu remarquer aussi qu'un assez bon nombre de futur(e)s assistant(e)s des bibliothèques, à qui l'on avait demandé de raisonner sur une situation de crise (le malaise d'un lecteur) se pensent souvent comme isolé(e)s face à un tel cas, sans collègues ni supérieur hiérarchique. Enfin, une expression et une rédaction claires et synthétiques sont bien entendu, même dans ce type d'épreuve, tout à fait appréciables.

A la suite de la réunion d'admissibilité 367 candidats ont été déclarés admissibles.

- 213 admissibles au concours interne, avec des notes allant de 5 à 16 sur 20 pour l'analyse de dossier (moyenne : 10,72) et de 6 à 19,5 au questionnaire (moyenne : 12,85).
- 154 admissibles au concours externe, avec des notes allant de 10 à 19 sur 20 pour l'analyse de dossier (moyenne : 13,94) et de 7 à 17,5 au questionnaire (moyenne : 12,59).

2. ADMISSION

L'épreuve d'admission s'est déroulée à Paris, dans les locaux de l'Espace Austerlitz, 30 quai d'Austerlitz, du 12 au 16 novembre.

Huit sous-jurys de trois personnes ont été constitués, qui ont régulièrement tenu des réunions d'harmonisation afin d'éviter un traitement inégal des candidats.

L'épreuve comporte un entretien avec le jury permettant d'apprécier les connaissances du candidat et ses aptitudes à exercer les fonctions d'assistant des bibliothèques.

Les membres du jury s'étaient mis d'accord sur un schéma d'**entretien** comportant tout d'abord une courte présentation du candidat et de son parcours professionnel, s'appuyant pour les internes sur l'exposé des fonctions actuelles, et pour les externes sur l'expérience antérieure et les motivations à exercer ce métier. Le jury a posé ensuite des questions portant sur le programme du concours dans différents domaines (administration, bibliothéconomie, informatique) et sur la résolution de cas pratiques.

© *Concours interne*

Le niveau des candidats a été jugé dans l'ensemble tout à fait satisfaisant par le jury. On note cependant une tendance à ne pas être suffisamment synthétique dans l'exposé de départ. Le jury a parfois aussi éprouvé des difficultés à faire sortir le candidat d'un discours convenu. Deux écueils sont à éviter, dont le premier est une connaissance insuffisante de l'environnement professionnel et de l'établissement où l'on travaille - certains candidats paraissent ne jamais sortir de leur service. A l'inverse, les brassées de chiffres parfois mal maîtrisés concernant l'établissement de fonction ne constituent pas forcément une preuve de savoir bibliothéconomique. Le jury a apprécié davantage les capacités d'adaptation du candidat au cours de sa carrière, et ses aptitudes à évoluer. Les réponses des candidats aux interrogations techniques sont correctes et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les 213 candidats internes admissibles se sont présentés à l'oral. Ils ont obtenu des notes allant de 8 à 19. A l'issue des épreuves, 81 candidats ont été admis avec des notes s'échelonnant de 12,1 à 19 sur 20. On remarquera, comme pour les candidats externes, que le niveau est élevé, la moyenne des notes s'établissant à 14,41 pour les admissibles, et à 16,23 pour les admis.

© *Concours externe*

Les candidats savent en général se présenter, et maîtrisent l'expression orale. La majorité est jeune, diplômée, avec un niveau d'études situé au-delà du baccalauréat. Pour ce qui est de l'exposé proprement dit, comme pour les candidats internes, il faut rappeler que la présentation doit être synthétique, et que seuls les éléments strictement professionnels concernent le jury. La catégorie de ce qu'il est convenu d'appeler les "faux externes", souvent des contractuels qui exercent déjà des fonctions en bibliothèque, est notable. Conjuguant une bonne habitude du milieu professionnel et les connaissances adéquates, ces candidats sont évidemment les plus favorisés. Parmi les "vrais" externes, beaucoup possèdent des expériences professionnelles variées susceptibles d'enrichir le métier d'assistant auquel ils prétendent.

152 candidats externes se sont présentés à l'oral. Le niveau général s'est révélé plus qu'honorable, comme l'atteste la moyenne des admissibles (14,65). Les notes se sont échelonnées de 7 à 18,5. A l'issue des épreuves, 43 candidats ont été admis avec des notes allant de 13,02 à 18,5 sur 20. La moyenne (16,96) est élevée.

L'examen des statistiques des candidats apporte un certain nombre de données intéressantes :

• *sur le concours interne*

Les femmes (58,58%) ont été plus nombreuses à se présenter que les hommes. Elles ont été meilleures à l'écrit (63,85% des admissibles), mais les hommes ont pu rattraper en partie leur retard à l'oral. Au total, le pourcentage d'admissibles (53,09%) reste cependant supérieur à celui des admis (46,91%).

L'essentiel des admis (86,42%) se trouve dans la tranche des 31 à 45 ans, avec une répartition relativement harmonieuse entre les trois tranches (31/35ans, 36/40 ans, 41/45 ans). La proportion la plus importante de reçus se trouve entre 31 et 35 ans, et une majorité a moins de 40 ans (62,96%), ce qui représente une moyenne d'âge moins élevée que dans les précédents concours d'inspecteurs de magasinage, et paraît favorable à un rajeunissement du corps. 69,14% des admis ne possèdent pas de diplôme, cependant que 13,58% sont bacheliers.

Les reçus appartiennent, dans une écrasante proportion, au corps des magasiniers en chef. Seuls 2,47% des magasiniers spécialisés hors-classe ont passé la barre du concours, alors qu'ils représentaient 15,69% des inscrits.

Les candidats, les admissibles et les reçus viennent en majorité des bibliothèques universitaires (80,96% des inscrits, 77,78% des reçus), puis de la Bibliothèque nationale de France (12,97 % des candidats, 16,05 % des reçus).

L'Île-de-France possède la plus grande proportion de candidats et de reçus (35,77% des inscrits, 32,10% des reçus). Les régions Pays-de-la-Loire, Languedoc-Roussillon, Centre et Rhône-Alpes viennent ensuite, avec pour les trois premières un remarquable pourcentage d'admis par rapport aux inscrits.

• **sur le concours externe**

Comme pour le concours interne, les femmes sont plus nombreuses que les hommes parmi les inscrits. Si elles sont également meilleures à l'écrit, elles ont aussi un handicap à l'oral : le pourcentage d'admissibles (65,12%) demeure toutefois largement supérieur à celui des hommes, qui ont pourtant su améliorer leur position à l'oral (25,97% des inscrits, 34,88% des admis).

La moyenne d'âge est jeune, 66,47% des inscrits ont 30 ans ou moins. Parmi les reçus 74,42% ont 30 ans ou moins et 93,02% sont âgés de 35 ans ou moins.

Le niveau d'études est élevé et semble influencer sur les chances de réussite. Les bacheliers représentent 32,25% des inscrits et 18,60% des reçus. 65,16% des inscrits ont un niveau de Bac+2 à Bac+5. Les candidats de niveau Bac+3 à Bac+5 obtiennent de bons résultats : ils représentent 50,66% des inscrits pour 74,42% des admis.

Sauf exception, le concours favorise les diplômés de sciences humaines. 40% possèdent une spécialité en lettres, (ou histoire de l'art, philosophie, etc.) et 40% une spécialité en histoire, géographie, psychologie, les autres se partagent entre sciences de l'information et de la communication, sciences naturelles et mathématiques, physique...

En ce qui concerne l'origine géographique, une majorité de candidats (24,31%) est originaire de l'Île-de-France et forme 39,53% des reçus. Pour le reste, viennent Rhône-Alpes (11,63% des admis), puis à égalité l'Alsace et la Haute-Normandie (6,98% de reçus chacun), puis le Nord, Poitou-Charentes et les DOM-TOM.

III. CONCLUSION

Le premier concours d'assistant a connu quelques imperfections, difficilement évitables lorsqu'on ouvre la voie. La parution tardive des textes, le calendrier très resserré, n'ont certes pas favorisé la sérénité de la préparation au concours, notamment dans les Centres de formation aux carrières des bibliothèques, ni pour l'écrit, ni pour l'oral. Cette session s'est cependant déroulée dans l'ensemble de manière satisfaisante, en particulier à l'oral où le jury a eu le sentiment d'avoir affaire à des candidats bien sélectionnés.

On rappellera aux candidats que le concours d'assistants est un concours technique, qui nécessite, tant pour les épreuves écrites que pour l'oral, une solide préparation et des lectures professionnelles. Cette remarque s'applique plus particulièrement aux candidats externes, dont une part non négligeable ne parvient pas à franchir le seuil de la note éliminatoire.

En ce qui concerne les épreuves proprement dites, l'aspect formel de l'analyse de dossier ne doit pas être négligé par les candidats : la rédaction d'une note ne se confond pas avec l'exercice de la dissertation, forme que les candidats maîtrisent mieux en général, et qu'ils ont donc trop tendance à employer. Ils doivent également se familiariser davantage avec l'établissement de plannings simples. Cet exercice, susceptible de leur être demandé, reste largement inconnu des candidats. Cette compétence s'applique pourtant utilement à l'activité quotidienne d'un assistant des bibliothèques.

Les épreuves de cette année ont volontairement mis l'accent sur ce qu'on appelle les "nouvelles technologies", notamment dans le sujet d'analyse. Ces nouvelles compétences sont désormais intégrées dans le statut des assistants. Par ailleurs, une telle inflexion aura permis de mieux déceler les candidats internes qui ont su prendre la mesure de l'évolution du fonctionnement des bibliothèques.

Comme il est fréquent, ce concours très professionnel a favorisé les "faux externes", c'est-à-dire les personnes qui exercent déjà des fonctions en bibliothèque, mais ne réunissent pas les conditions pour présenter le concours interne. En effet, ces derniers bénéficient souvent à la fois d'une formation universitaire et de l'expérience professionnelle.

Il faut souligner qu'il y a infiniment plus de chance d'être reçu au concours interne qu'au concours externe, étant donné le nombre important de postes dédiés au concours interne. On s'interrogera cependant sur la très faible proportion de reçus parmi les magasiniers spécialisés hors classe, ce qui est dommage. Ce taux d'échec demanderait sans doute, pour être amélioré, que soient mises en place des modalités particulières de préparation. Par ailleurs, on notera que les postes handicapés n'ont pas été pourvus faute de candidats. On soulignera avec satisfaction le bon niveau du concours de cette année, notamment pour le concours interne. La moyenne obtenue par les admis du concours interne se trouve proche de celle des candidats externes, et cette moyenne est élevée.

ANNEXES

- Annexe 1** **1^{er} sujet : analyse d'un dossier technique portant sur la résolution d'un problème**
- Annexe 2** **2^{ème} sujet : questionnaire**
- Annexe 3** **Statistiques candidats externes**
- Annexe 4** **Statistiques candidats internes**

1^{ER} SUJET : ANALYSE D'UN DOSSIER TECHNIQUE

Coefficient 2 (interne) – Coefficient 3 (externe)

Assistant(e) des bibliothèques dans un établissement récent relié au réseau câblé, vous êtes chargé(e) de gérer un espace informatique en libre accès ouvert au public depuis six mois. Pour cette tâche vous encadrez une équipe de deux personnes à mi-temps.

L'espace comprend douze postes et une imprimante partagée. Il est ouvert normalement aux mêmes heures que la bibliothèque, du lundi au vendredi, de 9 heures à 19 heures. L'accès et les services proposés sont totalement gratuits. tous les postes permettent d'interroger le catalogue de la bibliothèque, de consulter les cédéroms et internet. Des logiciels bureautiques courants sont accessibles sur trois postes. Ce nouveau lieu n'a pas fait l'objet de réglementation particulière.

En tenant compte de la situation décrite, et avec l'aide des documents fournis en annexe à titre d'exemple, vous rédigerez une note à l'attention de votre chef de service (3 à 4 pages). Vous ferez état des problèmes rencontrés depuis l'ouverture et vous proposerez des solutions pour améliorer le fonctionnement, dans les domaines suivants :

- organisation et répartition des services offerts,
- service public et gestion des flux,
- assistance à l'utilisateur,
- sécurité et maintenance.

Il vous est demandé en outre de proposer un modèle de planning pour la réservation des postes.

NB : L'usage de la calculatrice est interdit.

Liste des documents fournis :

- document 1 : Plan d'un espace informatique (1 page)
- document 2 : Horaires d'ouverture d'une salle informatique (1 page)
- document 3 : Note concernant le papier d'imprimante (1 page)
- document 4 : Extrait du règlement de la bibliothèque de l'université de ... (1 page)
- document 5 : Charte du bon usage (1 page)
- document 6 : Les fiches de la Bibliothèques nationale de France (extrait) (1 page)
- document 7 : Demeude (Cécile), "entre passerelle technologique et usage social", bulletin d'informations de l'ABF, n° 186, 1^{er} trimestre 2000.

2^{ÈME} SUJET : QUESTIONNAIRE

1°) Quels sont les éléments qui composent le Catalogue collectif de France ?

2°) Quels documents peut-on consulter ou emprunter dans :

- une artothèque
- une diathèque
- une discothèque
- une ludothèque
- une vidéothèque

3°) Développez les sigles suivants :

- BMVR
- CNL
- DRAC
- ESGBU
- SCD

4°) quel est le rôle du CTLes ? (10 lignes)

5°) Quelle est la différence entre ces deux ensembles de caractères ?

- igb@education.gouv.fr
- <http://www.enssib.fr>

6°) En terme de reliure, qu'appelle-t-on :

- massicot
- cahier
- page de garde
- quatrième de couverture

7°) Un lecteur a un malaise, que faites-vous ? (10 lignes maximum)

8°) Quelles catégories de personnel un(e) assistant(e) des bibliothèques peut-il (elle) être amené(e) à encadrer ?

STATISTIQUES CANDIDATS EXTERNES

1. Répartition par sexe

	Inscrits		Admissibles		Admis		L.C.	
Hommes	1 146	25,97%	42	27,27%	15	34,88%	11	25,58%
Femmes	3 267	74,03%	112	72,73%	28	65,12%	32	74,42%
TOTAL	4 413	.	154	.	43	.	43	.

2. Répartition par date de naissance

	Date	Inscrits		Admissibles		Admis		L.C.	
56/63 ans	1938	1	.	0	.	0	.	0	.
	1941	1	.	0	.	0	.	0	.
	1943	1	.	0	.	0	.	0	.
	1944	1	.	0	.	0	.	0	.
	1945	1	.	0	.	0	.	0	.
	sous-total	5	0,11%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
51/55 ans	1946	4	.	1	.	0	.	0	.
	1947	8	.	1	.	0	.	0	.
	1948	2	.	0	.	0	.	0	.
	1949	5	.	0	.	0	.	0	.
	1950	8	.	0	.	0	.	0	.
		sous-total	27	0,61%	2	1,30%	0	0,00%	0
46/50 ans	1951	8	.	0	.	0	.	0	.
	1952	6	.	0	.	0	.	0	.
	1953	13	.	1	.	0	.	0	.
	1954	17	.	0	.	0	.	0	.
	1955	14	.	1	.	0	.	1	.
		sous-total	58	1,31%	2	1,30%	0	0,00%	1
41/45 ans	1956	41	.	1	.	0	.	0	.
	1957	35	.	3	.	0	.	2	.
	1958	45	.	2	.	0	.	1	.
	1959	54	.	1	.	0	.	0	.
	1960	57	.	1	.	0	.	1	.
		sous-total	232	5,26%	8	5,19%	0	0,00%	4
36/40 ans	1961	56	.	1	.	1	.	0	.
	1962	69	.	1	.	0	.	0	.
	1963	60	.	1	.	0	.	0	.
	1964	65	.	2	.	1	.	0	.
	1965	83	.	5	.	1	.	0	.
		sous-total	333	7,55%	10	6,49%	3	6,98%	0

	Date	Inscrits		Admissibles		Admis		L.C.	
31/35 ans	1966	103	.	3	.	1	.	0	.
	1967	139	.	7	.	3	.	2	.
	1968	138	.	5	.	0	.	2	.
	1969	162	.	6	.	3	.	2	.
	1970	227	.	5	.	1	.	1	.
	sous-total	769	17,43%	26	16,88%	8	18,60%	7	16,28%
26/30 ans	1971	257	.	10	.	2	.	4	.
	1972	314	.	22	.	9	.	8	.
	1973	420	.	12	.	3	.	4	.
	1974	413	.	13	.	4	.	5	.
	1975	384	.	14	.	5	.	3	.
	sous-total	1 788	40,52%	71	46,10%	23	53,49%	24	55,81%
21/25 ans	1976	364	.	15	.	4	.	3	.
	1977	333	.	8	.	1	.	2	.
	1978	216	.	9	.	2	.	2	.
	1979	150	.	3	.	2	.	0	.
	1980	82	.	0	.	0	.	0	.
	sous-total	1 145	25,95%	35	22,73%	9	20,93%	7	16,28%
17/20 ans	1981	36	.	0	.	0	.	0	.
	1982	17	.	0	.	0	.	0	.
	1983	2	.	0	.	0	.	0	.
	1984	1	.	0	.	0	.	0	.
	sous-total	56	1,27%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
TOTAL	4 413		154		43		43		

3. Répartition par diplôme et par spécialité

Code des diplômes :

BAC Spécialité non précisée

BAC A ou B ESEU - DAEU

BAC L Littéraire

BAC ES Économique et social

BAC S Scientifique

BAC P Professionnel

BAC STT Sciences et technologies tertiaires

LA Lettres, histoire de l'art, philosophie, théologie, musicologie, langues, etc...

SH Histoire, géographie, psychologie, ethnologie, etc...

SJ Droit, économie, gestion, sciences politiques, etc...

SN Biologie, physiologie, sciences naturelles, géologie, etc...

ST Mathématiques, physique, chimie, informatique, diplômes d'ingénieurs, etc...

SI Information, communication

Le niveau du diplôme est indiqué par rapport au Bac. Ex. : BAC3 = licence ou équivalent.

Diplômes	Inscrits		Admissibles		Admis		L.C.	
sans diplôme	57	1,29%	2	1,30%	0	0,00%	0	0,00%
niveau BEPC	28	0,63%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
niveau BEP -CAP	17	0,39%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BAC 0	41	.	1	.	0	.	1	.
BAC A	64	.	2	.	0	.	0	.
BAC B	5	.	0	.	0	.	0	.
BAC ES	256	.	6	.	2	.	1	.
BAC L	579	.	15	.	5	.	3	.
BAC P	53	.	0	.	0	.	0	.
BAC S	165	.	9	.	1	.	4	.
BAC STT	260	.	5	.	0	.	0	.
sous-total	1 423	32,25%	38	24,68%	8	18,60%	9	20,93%
BAC1 LA	2	.	0	.	0	.	0	.
BAC1 SJ	1	.	0	.	0	.	0	.
sous-total	3	0,07%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BAC2 0	7	.	0	.	0	.	0	.
BAC2 LA	187	.	4	.	1	.	0	.
BAC2 SH	132	.	1	.	0	.	0	.
BAC2 SI	206	.	8	.	1	.	1	.
BAC2 SJ	48	.	2	.	1	.	0	.
BAC2 SN	16	.	2	.	0	.	1	.
BAC2 ST	44	.	1	.	0	.	1	.
sous-total	640	14,50%	18	11,69%	3	6,98%	3	6,98%
BAC3 0	12	.	2	.	0	.	2	.
BAC3 LA	645	.	23	.	8	.	6	.
BAC3 SH	468	.	21	.	8	.	5	.
BAC3 SI	44	.	2	.	0	.	1	.
BAC3 SJ	42	.	2	.	0	.	1	.
BAC3 SN	14	.	0	.	0	.	0	.
BAC3 ST	13	.	0	.	0	.	0	.
sous-total	1 238	28,05%	50	32,47%	16	37,21%	15	34,88%
BAC4 0	7	.	0	.	0	.	0	.
BAC4 LA	334	.	10	.	3	.	2	.
BAC4 SH	353	.	14	.	5	.	5	.
BAC4 SI	59	.	8	.	1	.	5	.
BAC4 SJ	50	.	3	.	1	.	1	.
BAC4 SN	19	.	4	.	1	.	2	.
BAC4 ST	18	.	0	.	0	.	0	.
sous-total	840	19,03%	39	25,32%	11	25,58%	15	34,88%
BAC5 0	2	.	0	.	0	.	0	.
BAC5 LA	55	.	2	.	2	.	0	.
BAC5 SH	71	.	3	.	1	.	1	.
BAC5 SI	10	.	0	.	0	.	0	.
BAC5 SJ	7	.	0	.	0	.	0	.
BAC5 SN	6	.	2	.	2	.	0	.
BAC5 ST	7	.	0	.	0	.	0	.
sous-total	158	3,58%	7	4,55%	5	11,63%	1	2,33%

Diplômes	Inscrits		Admissibles		Admis		L.C.	
BAC6 LA	6	.	0	.	0	.	0	.
BAC6 SH	2	.	0	.	0	.	0	.
BAC6 SN	1	.	0	.	0	.	0	.
sous-total	9	0,20%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
TOTAL	4 413	.	154	.	43	.	43	.

Spécialité	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
LA	1 245	43,12%	40	35,40%	14	40,00%	9	27,27%
SH	1 035	35,85%	39	34,51%	14	40,00%	11	33,33%
SI	321	11,12%	18	15,93%	2	5,71%	7	21,21%
SJ	150	5,20%	7	6,19%	2	5,71%	2	6,06%
SN	57	1,97%	8	7,08%	3	8,57%	3	9,09%
ST	79	2,74%	1	0,88%	0	0,00%	1	3,03%
TOTAL	2 887	.	113	.	35	.	33	.

4. Répartition par département d'origine

Régions / Départements	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C		
ALSACE									
67 - Bas-Rhin	95	.	8	.	3	.	2	.	
68 - Haut-Rhin	21	.	0	.	0	.	0	.	
sous-total	116	2,63%	8	5,19%	3	6,98%	2	4,65%	
AQUITAINE									
24 - Dordogne	18	.	1	.	0	.	0	.	
33 - Gironde	110	.	5	.	1	.	4	.	
40 - Landes	14	.	0	.	0	.	0	.	
47 - Lot-et-Garonne	12	.	0	.	0	.	0	.	
64 - Pyrénées-Atlantiques	46	.	0	.	0	.	0	.	
sous-total	200	4,53%	6	3,90%	1	2,33%	4	9,30%	
ARMEES									
00 Armées	1	.	0	.	0	.	0	.	
sous-total	1	0,02%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	
AUVERGNE									
03 - Allier	18	.	0	.	0	.	0	.	
15 - Cantal	6	.	0	.	0	.	0	.	
43 - Haute-Loire	16	.	0	.	0	.	0	.	
63 - Puy de Dôme	85	.	2	.	1	.	0	.	
sous-total	125	2,83%	2	1,30%	1	2,33%	0	0,00%	
BASSE-NORMANDIE									
14 - Calvados	53	.	1	.	0	.	0	.	
50 - Manche	15	.	0	.	0	.	0	.	
61 - Orne	16	.	0	.	0	.	0	.	
sous-total	84	1,90%	1	0,65%	0	0,00%	0	0,00%	

Régions / Départements	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
BOURGOGNE								
21 - Côte-d'Or	65	.	4	.	0	.	1	.
58 - Nièvre	15	.	0	.	0	.	0	.
71 - Saône-et-Loire	47	.	3	.	1	.	1	.
89 - Yonne	12	.	0	.	0	.	0	.
sous-total	139	3,15%	7	4,55%	1	2,33%	2	4,65%
BRETAGNE								
22 - Côtes-d'Armor	23	.	0	.	0	.	0	.
29 - Finistère	50	.	0	.	0	.	0	.
35 - Ille-et-Vilaine	83	.	2	.	0	.	1	.
56 - Morbihan	43	.	1	.	1	.	0	.
sous-total	199	4,51%	3	1,95%	1	2,33%	1	2,33%
CENTRE								
18 - Cher	13	.	0	.	0	.	0	.
28 - Eure-et-Loir	20	.	1	.	1	.	0	.
36 - Indre	12	.	0	.	0	.	0	.
37 - Indre-et-Loire	55	.	0	.	0	.	0	.
41 - Loir-et-Cher	15	.	0	.	0	.	0	.
45 - Loiret	47	.	4	.	1	.	1	.
sous-total	162	3,67%	5	3,25%	2	4,65%	1	2,33%
CHAMPAGNE								
08 - Ardennes	6	.	0	.	0	.	0	.
10 - Aube	28	.	0	.	0	.	0	.
51 - Marne	42	.	1	.	0	.	0	.
52 - Haute-Marne	13	.	0	.	0	.	0	.
sous-total	89	2,02%	1	0,65%	0	0,00%	0	0,00%
CORSE								
20 Corse	6	.	0	.	0	.	0	.
sous-total	6	0,14%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
FRANCHE-COMTE								
25 - Doubs	35	.	1	.	0	.	0	.
39 - Jura	13	.	1	.	0	.	0	.
70 - Haute-Saône	4	.	0	.	0	.	0	.
90 - Territoire de Belfort	7	.	1	.	0	.	0	.
sous-total	59	1,34%	3	1,95%	0	0,00%	0	0,00%
HAUTE-NORMANDIE								
76 - Seine-Maritime	93	.	3	.	3	.	0	.
27 - Eure	29	.	0	.	0	.	0	.
sous-total	122	2,76%	3	1,95%	3	6,98%	0	0,00%
ILE DE FRANCE								
75 - Ville de Paris	368	.	20	.	7	.	6	.
77 - Seine-et-Marne	86	.	6	.	2	.	3	.
78 - Yvelines	75	.	2	.	0	.	0	.
91 - Essonne	80	.	3	.	0	.	0	.
92 - Hauts-de-Seine	139	.	10	.	5	.	4	.
93 - Seine-Saint-Denis	94	.	2	.	0	.	0	.
94 - Val-de-Marne	158	.	8	.	3	.	0	.
95 - Val-d'Oise	73	.	0	.	0	.	0	.
sous-total	1 073	24,31%	51	33,12%	17	39,53%	13	30,23%

Régions / Départements	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
LANGUEDOC-ROUSSILLON								
11 - Aude	11	.	0	.	0	.	0	.
30 - Gard	32	.	1	.	0	.	1	.
34 - Hérault	67	.	0	.	0	.	0	.
48 - Lozère	2	.	0	.	0	.	0	.
66 - Pyrénées-Orientales	16	.	0	.	0	.	0	.
sous-total	128	2,90%	1	0,65%	0	0,00%	1	2,33%
LIMOUSIN								
19 - Corrèze	12	.	2	.	0	.	0	.
23 - Creuse	4	.	0	.	0	.	0	.
87 - Haute-Vienne	38	.	0	.	0	.	0	.
sous-total	54	1,22%	2	1,30%	0	0,00%	0	0,00%
LORRAINE								
54 - Meurthe-et-Moselle	49	.	2	.	0	.	1	.
55 - Meuse	9	.	0	.	0	.	0	.
57 - Moselle	46	.	1	.	0	.	0	.
88 - Vosges	14	.	0	.	0	.	0	.
sous-total	118	2,67%	3	1,95%	0	0,00%	1	2,33%
MIDI-PYRENEES								
09 - Ariège	3	.	0	.	0	.	0	.
12 - Aveyron	4	.	0	.	0	.	0	.
31 - Haute-Garonne	127	.	2	.	1	.	1	.
32 - Gers	2	.	0	.	0	.	0	.
46 - Lot	5	.	0	.	0	.	0	.
65 - Hautes-Pyrénées	6	.	0	.	0	.	0	.
81 - Tarn	6	.	0	.	0	.	0	.
82 - Tarn-et-Garonne	7	.	0	.	0	.	0	.
sous-total	160	3,63%	2	1,30%	1	2,33%	1	2,33%
NORD								
59 - Nord	179	.	6	.	1	.	1	.
62 - Pas-de-Calais	72	.	5	.	1	.	4	.
sous-total	251	5,69%	11	7,14%	2	4,65%	5	11,63%
PAYS-DE-LA-LOIRE								
44 - Loire-Atlantique	76	.	5	.	1	.	1	.
49 - Maine-et-Loire	50	.	4	.	0	.	2	.
53 - Mayenne	6	.	0	.	0	.	0	.
72 - Sarthe	39	.	1	.	0	.	0	.
85 - Vendée	24	.	1	.	0	.	1	.
sous-total	195	4,42%	11	7,14%	1	2,33%	4	9,30%
PICARDIE								
02 - Aisne	15	.	1	.	1	.	0	.
60 - Oise	32	.	1	.	0	.	1	.
80 - Somme	38	.	1	.	0	.	0	.
sous-total	85	1,93%	3	1,95%	1	2,33%	1	2,33%

Régions / Départements	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
POITOU-CHARENTES								
16 - Charente	13	.	0	.	0	.	0	.
17 - Charente-Maritime	31	.	0	.	0	.	0	.
79 - Deux-Sèvres	17	.	1	.	1	.	0	.
86 - Vienne	37	.	1	.	1	.	0	.
sous-total	98	2,22%	2	1,30%	2	4,65%	0	0,00%
PROVENCE-COTE D'AZUR								
04 - Alpes-de-Hte-Provence	6	.	0	.	0	.	0	.
05 - Hautes-Alpes	6	.	0	.	0	.	0	.
06 - Alpes-Maritimes	36	.	1	.	0	.	0	.
13 - Bouches-du-Rhône	104	.	0	.	0	.	0	.
83 - Var	29	.	0	.	0	.	0	.
84 - Vaucluse	46	.	1	.	0	.	0	.
sous-total	227	5,14%	2	1,30%	0	0,00%	0	0,00%
RHONE-ALPES								
01 - Ain	21	.	0	.	0	.	0	.
07 - Ardèche	9	.	0	.	0	.	0	.
26 - Drôme	34	.	0	.	0	.	0	.
38 - Isère	109	.	5	.	3	.	0	.
42 - Loire	80	.	1	.	0	.	0	.
69 - Rhône	281	.	15	.	2	.	6	.
73 - Savoie	30	.	0	.	0	.	0	.
74 - Haute-Savoie	24	.	1	.	0	.	0	.
sous-total	588	13,32%	22	14,29%	5	11,63%	6	13,95%
DOM-TOM								
97 - DOM-TOM	134	.	5	.	2	.	1	.
sous-total	134	3,04%	5	3,25%	2	4,65%	1	2,33%
TOTAL	4 413	.	154	.	43	.	43	.

STATISTIQUES CANDIDATS INTERNES

1. Répartition par sexe

	Recevables		Admissibles		Admis		L.C.	
Hommes	198	41,42%	77	36,15%	38	46,91%	15	24,59%
Femmes	280	58,58%	136	63,85%	43	53,09%	46	75,41%
TOTAL	478		213		81		61	

2. Répartition par date de naissance

	Date	Recevables		Admissibles		Admis		L.C.	
61/63 ans	1938	1	.	0	.	0	.	0	.
.	1939	1	.	0	.	0	.	0	.
.	1940	2	.	1	.	0	.	1	.
.	sous-total	4	0,84%	1	0,47%	0	0,00%	1	1,64%
56/60 ans	1941	1	.	1	.	0	.	1	.
.	1942	3	.	1	.	0	.	0	.
.	1943	2	.	1	.	1	.	0	.
.	1944	4	.	1	.	0	.	1	.
.	1945	4	.	3	.	0	.	0	.
.	sous-total	14	2,93%	7	3,29%	1	1,23%	2	3,28%
51/55 ans	1946	6	.	1	.	1	.	0	.
.	1947	10	.	1	.	0	.	0	.
.	1948	11	.	4	.	1	.	2	.
.	1949	18	.	5	.	1	.	2	.
.	1950	13	.	3	.	0	.	1	.
.	sous-total	58	12,13%	14	6,57%	3	3,70%	5	8,20%
46/50 ans	1951	15	.	6	.	4	.	0	.
.	1952	17	.	6	.	0	.	3	.
.	1953	20	.	7	.	3	.	1	.
.	1954	17	.	8	.	5	.	1	.
.	1955	14	.	9	.	3	.	0	.
.	sous-total	83	17,36%	36	16,90%	15	18,52%	5	8,20%
41/45 ans	1956	20	.	5	.	1	.	2	.
.	1957	14	.	8	.	2	.	3	.
.	1958	19	.	6	.	1	.	2	.
.	1959	24	.	12	.	4	.	5	.
.	1960	12	.	6	.	3	.	3	.
.	sous-total	89	18,62%	37	17,37%	11	13,58%	15	24,59%

	Date	Recevables		Admissibles		Admis		L.C.	
36/40 ans	1961	20	.	9	.	3	.	3	.
.	1962	20	.	12	.	4	.	6	.
.	1963	17	.	8	.	6	.	0	.
.	1964	17	.	7	.	1	.	3	.
.	1965	22	.	14	.	6	.	0	.
.	sous-total	96	20,08%	50	23,47%	20	24,69%	12	19,67%
31/35 ans	1966	22	.	12	.	3	.	7	.
.	1967	16	.	5	.	4	.	1	.
.	1968	26	.	13	.	4	.	4	.
.	1969	21	.	13	.	6	.	2	.
.	1970	23	.	11	.	7	.	2	.
.	sous-total	108	22,59%	54	25,35%	24	29,63%	16	26,23%
27/30 ans	1971	10	.	6	.	5	.	1	.
.	1972	10	.	5	.	1	.	3	.
.	1973	5	.	2	.	1	.	0	.
.	1974	1	.	1	.	0	.	1	.
.	sous-total	26	5,44%	14	6,57%	7	8,64%	5	8,20%
.	TOTAL	478	.	213	.	81	.	61	.

3. Répartition par diplôme et par spécialité

Code des diplômes :

BAC	Spécialité non précisée
BAC A ou B	ESEU - DAEU
BAC L	Littéraire
BAC ES	Économique et social
BAC S	Scientifique
BAC P	Professionnel
BAC STT	Sciences et technologies tertiaires
LA	Lettres, histoire de l'art, philosophie, théologie, musicologie, langues, etc...
SH	Histoire, géographie, psychologie, ethnologie, etc...
SJ	Droit, économie, gestion, sciences politiques, etc...
SN	Biologie, physiologie, sciences naturelles, géologie, etc...
ST	Mathématiques, physique, chimie, informatique, diplômes d'ingénieurs, etc...
SI	Information, communication

Le niveau du diplôme est indiqué par rapport au Bac. Ex. : BAC3 = licence ou équivalent.

Diplômes	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
sans diplôme	364	76,15%	154	72,30%	56	69,14%	43	70,49%
niveau BEPC	15	3,14%	7	3,29%	3	3,70%	2	3,28%
niveau BEP -CAP	23	4,81%	7	3,29%	2	2,47%	1	1,64%
BAC	9	.	5	.	1	.	3	.
BAC A	5	.	2	.	0	.	1	.
BAC ES	6	.	6	.	3	.	1	.
BAC L	10	.	5	.	3	.	1	.
BAC S	4	.	3	.	2	.	1	.
BAC STT	13	.	4	.	2	.	2	.
sous-total	47	9,83%	25	11,74%	11	13,58%	9	14,75%
BAC2 LA	4	.	3	.	0	.	1	.
BAC2 SH	1	.	0	.	0	.	0	.
BAC2 SI	2	.	1	.	1	.	0	.
BAC2 ST	2	.	2	.	0	.	2	.
sous-total	9	1,88%	6	2,82%	1	1,23%	3	4,92%
BAC3 LA	6	.	4	.	3	.	1	.
BAC3 SH	2	.	1	.	1	.	0	.
BAC3 SJ	2	.	1	.	1	.	0	.
sous-total	10	2,09%	6	2,82%	5	6,17%	1	1,64%
BAC4 LA	3	.	2	.	1	.	1	.
BAC4 SJ	2	.	2	.	1	.	0	.
BAC4 SN	2	.	1	.	0	.	0	.
sous-total	7	1,46%	5	2,35%	2	2,47%	1	1,64%
BAC5 LA	1	.	1	.	1	.	0	.
BAC5 SH	2	.	2	.	0	.	1	.
sous-total	3	0,63%	3	1,41%	1	1,23%	1	1,64%
TOTAL	478	.	213	.	81	.	61	.

4. Répartition par diplôme

Grades	Recevables		Admissibles		Admis		L.C.	
Mag. chef	403	84,31%	202	94,84%	79	97,53%	58	95,08%
Mag. spé HC	75	15,69%	11	5,16%	2	2,47%	3	4,92%
TOTAL	478	.	213	.	81	.	61	.

5. Répartition par type d'établissement d'origine

Code des établissements :

ADMI ministères, services extérieurs des ministères, administration locale

VPARIS ville de Paris

BGE bibliothèques des grands établissements

BM bibliothèques municipales

BnF Bibliothèque nationale de France

BPI bibliothèque publique d'information

BU bibliothèques universitaires

CFCB centres de formation aux carrières des bibliothèques

Divers armées, CCN, ENG, ENM, IFB, IHEC, INETOP, INJEP, INRP, JPL, enseignement primaire et secondaire, CDI et CIO

Types	Recevables		Admissibles		Admis		L.C.	
ADMI	2	0,42%	1	0,47%	1	1,23%	0	0,00%
BGE	11	2,30%	6	2,82%	3	3,70%	0	0,00%
BM	1	0,21%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BNF	62	12,97%	33	15,49%	13	16,05%	8	13,11%
BNUS	1	0,21%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BPI	7	1,46%	1	0,47%	0	0,00%	1	1,64%
BU	387	80,96%	169	79,34%	63	77,78%	50	81,97%
CFCB	1	0,21%	1	0,47%	0	0,00%	1	1,64%
DIV	5	1,05%	2	0,94%	1	1,23%	1	1,64%
UNIV	1	0,21%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
TOTAL	478		213		81		61	

6. Répartition par région et par département d'origine

Régions/Départements	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
ALSACE								
67 - Bas-Rhin	9	.	3	.	1	.	2	.
68 - Haut-Rhin	2	.	1	.	0	.	0	.
sous-total	11	2,30%	4	1,88%	1	1,23%	2	3,28%
AQUITAINE								
33 - Gironde	19	.	10	.	2	.	5	.
sous-total	19	3,97%	10	4,69%	2	2,47%	5	8,20%
ARMEES								
00 - Armées	2	.	2	.	1	.	1	.
sous-total	2	0,42%	2	0,94%	1	1,23%	1	1,64%
AUVERGNE								
63 - Puy-de-Dôme	9	.	4	.	2	.	0	.
sous-total	9	1,88%	4	1,88%	2	2,47%	0	0,00%
BASSE-NORMANDIE								
14 - Calvados	2	.	1	.	0	.	0	.
sous-total	2	0,42%	1	0,47%	0	0,00%	0	0,00%
BOURGOGNE								
21 - Côte-d'Or	10	.	8	.	3	.	3	.
sous-total	10	2,09%	8	3,76%	3	3,70%	3	4,92%

Régions/Départements	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
BRETAGNE								
29 - Finistère	5	.	1	.	0	.	1	.
35 - Ille-et-Vilaine	16	.	5	.	0	.	2	.
56 - Morbihan	2	.	1	.	1	.	0	.
sous-total	23	4,81%	7	3,29%	1	1,23%	3	4,92%
CENTRE								
37 - Indre-et-Loire	6	.	3	.	3	.	0	.
45 - Loiret	5	.	4	.	2	.	0	.
sous-total	11	2,30%	7	3,29%	5	6,17%	0	0,00%
CHAMPAGNE								
51 - Marne	4	.	2	.	0	.	2	.
sous-total	4	0,84%	2	0,94%	0	0,00%	2	3,28%
FRANCHE-COMTE								
25 - Doubs	14	.	7	.	4	.	1	.
90 - Territoire-de-Belfort	2	.	0	.	0	.	0	.
sous-total	16	3,35%	7	3,29%	4	4,94%	1	1,64%
HAUTE-NORMANDIE								
76 - Seine-Maritime	5	.	1	.	1	.	0	.
sous-total	5	1,05%	1	0,47%	1	1,23%	0	0,00%
ILE-DE-FRANCE								
75 - Ville de Paris	123	.	46	.	18	.	13	.
77 - Seine-et-Marne	8	.	4	.	1	.	1	.
78 - Yvelines	1	.	1	.	1	.	0	.
91 - Essonne	9	.	4	.	1	.	0	.
92 - Hauts-de-Seine	11	.	4	.	0	.	2	.
93 - Seine-Saint-Denis	10	.	3	.	2	.	0	.
94 - Val-de-Marne	7	.	4	.	3	.	1	.
95 - Val-d'Oise	2	.	0	.	0	.	0	.
sous-total	171	35,77%	66	30,99%	26	32,10%	17	27,87%
LANGUEDOC-ROUSSILLON								
30 - Gard	2	.	1	.	1	.	0	.
34 - Hérault	16	.	10	.	5	.	3	.
66 - Pyrénées-Orientales	4	.	3	.	1	.	0	.
sous-total	22	4,60%	14	6,57%	7	8,64%	3	4,92%
LIMOUSIN								
87 - Haute-Vienne	4	.	0	.	0	.	0	.
sous-total	4	0,84%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
LORRAINE								
54 - Meurthe-et-Moselle	11	.	4	.	3	.	0	.
57 - Moselle	5	.	3	.	1	.	2	.
sous-total	16	3,35%	7	3,29%	4	4,94%	2	3,28%
MIDI-PYRENEES								
31 - Haute-Garonne	18	.	7	.	2	.	2	.
sous-total	18	3,77%	7	3,29%	2	2,47%	2	3,28%
NORD								
59 - Nord	14	.	7	.	3	.	1	.
62 - Pas-de-Calais	2	.	1	.	0	.	1	.
sous-total	16	3,35%	8	3,76%	3	3,70%	2	3,28%

Régions/Départements	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
PAYS-DE-LA-LOIRE								
44 - Loire-Atlantique	7	.	5	.	4	.	1	.
49 - Maine-et-Loire	5	.	5	.	2	.	1	.
72 - Sarthe	6	.	4	.	2	.	0	.
sous-total	18	3,77%	14	6,57%	8	9,88%	2	3,28%
PICARDIE								
60 - Oise	3	.	2	.	2	.	0	.
80 - Somme	6	.	0	.	0	.	0	.
sous-total	9	1,88%	2	0,94%	2	2,47%	0	0,00%
POITOU-CHARENTES								
17 - Charente-Maritime	5	.	2	.	0	.	1	.
86 - Vienne	3	.	2	.	1	.	1	.
sous-total	8	1,67%	4	1,88%	1	1,23%	2	3,28%
PROVENCE-COTE D'AZUR								
06 - Alpes-Maritimes	6	.	4	.	1	.	0	.
13 - Bouches-du-Rhône	23	.	5	.	0	.	3	.
83 - Var	1	.	0	.	0	.	0	.
84 - Vaucluse	4	.	3	.	0	.	0	.
sous-total	34	7,11%	12	5,63%	1	1,23%	3	4,92%
RHONE-ALPES								
38 - Isère	10	.	5	.	2	.	1	.
42 - Loire	9	.	5	.	1	.	3	.
69 - Rhône	11	.	7	.	1	.	2	.
73 - Savoie	3	.	2	.	1	.	1	.
sous-total	33	6,90%	19	8,92%	5	6,17%	7	11,48%
DOM-TOM								
97 DOM-TOM	17	.	7	.	2	.	4	.
sous-total	17	3,56%	7	3,29%	2	2,47%	4	6,56%
TOTAL	478	.	213	.	81	.	61	.